

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SQUINABOL – BERTSCHI – Messieurs TREHEL – MINETTE – HERISSANT – ATZENI -

Absents excusés : Mmes GENCOURT (pouvoir à Mme BERTSCHII) – GORET (pouvoir à M. Trehel) – M. BERJOT -

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal BERTSCHI

Le compte rendu du 27 septembre 2018 a été approuvé à la majorité.

Vidéo-protection : Autorisation à signer tous les documents pour engager les démarches pour le déploiement du système de vidéo protection sur la commune :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée du projet de vidéoprotection sur le territoire intercommunal.

Il fait savoir que les conseillers communautaires se sont engagés d'une part sur un projet de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire au travers d'un diagnostic réalisé par la gendarmerie et y a quelque temps et d'autre part qu'ils ont pris une délibération à l'unanimité des membres présents le 23 octobre 2018 pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une prestation qui comprend une mission de diagnostic, d'études de faisabilité, d'accompagnement à la consultation et de suivi des travaux, pour la mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'AMO est passé dans toutes les communes concernées par le projet les 12-13 et 14 novembre 2018 afin de préparer le dossier qui sera déposé à la préfecture qui réunit la commission accordant l'installation des caméras de vidéoprotection le 12 décembre 2018.

Le dossier est intercommunal mais il est composé d'un fichier par commune dès lors qu'une caméra est posée sur son territoire et ce qu'elle soit communale ou intercommunale.

Pour que la Communauté de Communes puisse finaliser le dossier pour la Préfecture, les communes concernées par le projet doivent prendre une délibération autorisant le Maire à engager les démarches de déploiement d'un système de vidéoprotection sur son territoire.

Il est également précisé qu'un appel d'offres unique sera lancé par la Communauté de Communes comportant les caméras communales et intercommunales et que la Communauté de Communes effectuera les demandes de subvention.

Les communes qui ont souhaité installer des caméras communales régleront le reliquat du coût de ces dernières déductions faites des subventions obtenue par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer tous les documents qui permettront d'engager les démarches pour les déploiements d'un système de vidéoprotection sur le territoire de leur commune,*
- Valide que ce projet soit porté par la Communauté de Commune du Canton de Charly sur Marne,*
- Valide le principe d'un appel d'offres unique réalisé par la Communauté de Communes,*
- Valide que le règlement du montant des caméras communales s'effectuera déduction faite des subventions obtenues par la Communauté de Communes.*

Recensement de la population : Nomination du coordinateur communal –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Nomme Madame MICHEL Béatrice pour les besoins de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement du 17 janvier au 16 février 2019.

Recensement de la population : Nomination de l'agent recenseur –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Nomme Madame TREHEL Michelle pour effectuer les travaux de recensement du 17 janvier au 16 février 2019.

Recensement de la population : Paiement de l'agent recenseur –

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de verser la dotation forfaitaire de recensement attribuée par l'INSEE, représentant la participation financière dû aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête de recensement.

Décisions modificatives –

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les modifications ci-dessous sur le budget primitif 2018 :

Fonctionnement

Chapitre 11

Compte 6061	+ 1 000.00
Compte 6633.....	+ 300.00
Compte 6068.....	+ 100.00
Compte 615228.....	+ 800.00
Compte 6156.....	+ 1 000.00
Compte 6184.....	+ 774.00

Chapitre 12

Compte 6336.....	+ 180.00
------------------	----------

Chapitre 65

Compte 6541.....	+ 20.00
------------------	---------

Chapitre 67

Compte 6718.....	+ 55.00
------------------	---------

Chapitre 11

Compte 615231.....	- 4 229.00
--------------------	------------

Investissement

Chapitre 20

Compte 202.....	+ 3 350.00
Compte 2051.....	+ 1 700.00

Chapitre 21

Compte 2135.....	+ 29 000.00
Compte 2158.....	+ 1 250.00
Compte 2184.....	+ 100.00

Chapitre 21

Compte 2151.....	- 10 000.00
Compte 212.....	- 20 000.00
Compte 2116.....	- 5 400.00

QUESTIONS DIVERSES-

- **Recensement** : Tous les jeunes français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur seizième anniversaire,
 - **Opérations brioches** : L'opération brioches a rapporté 684.00 euros à l'APEI des 2 Vallées. Nous remercions les généreux donateurs ainsi que les personnes ayant effectuées la collecte,
 - **Eglise Saint André** : Remplacement du plancher de l'autel,
 - **Fondations 30 millions d'amis** : A compter du 1^{er} janvier 2019, nouvelle convention qui engage la commune à participer à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisations et d'identification au lieu de 100 % précédemment,
 - **Aire de jeux des enfants** : Périmètre de sécurité, un nid de frelons asiatique a été découvert,
 - **Installation de points d'apport volontaire d'ordures ménagères aux hameaux Les Maisons, Arrouard et Pislouvet** : La Communauté de Communes qui a compétence en la matière souhaite installer deux colonnes aériennes en bordure de la départementale 86. La configuration du site ne répond plus à la réglementation qui demande, entre autre, de prévoir « des zones de demi-tour permettant au véhicule de collecte de ne pas faire de marche arrière »,
 - **Recensement de la population** : Du 17 janvier au 16 février 2019,
 - **Vœux de Monsieur le Maire** : Le Jeudi 24 Janvier 2019,
- Compte rendu des diverses réunions auxquelles assistaient les conseillers.

Séance levée à 19h50

Le 26 novembre 2018,

Le Maire,



Christian TREHEL